

NOTE D'OPPORTUNITE

MISE EN PLACE

DE LA MELEE PEDAGOGIQUE POUR LES U15

Les modifications des règles du rugby éducatif proposées aux Ecoles de Rugby s'inscrivent dans le cadre du projet sécurité 2007-2011 dont l'objectif est la généralisation des actions de prévention des accidents à tous les niveaux de pratique.

Ces actions de prévention reposent sur une pratique adaptée et surtout sur une méthodologie d'entraînement visant une éducation des comportements afin de faire disparaître les accidents.

Cette démarche pro active est nouvelle et peut parfois déstabiliser. C'est pour cette raison que les modifications de règles s'accompagnent de contenus d'entraînement et d'une démarche de contrôle du travail effectué.

La mise en place de la mêlée pédagogique doit répondre à ces différentes questions :

- Pourquoi l'intégration d'une mêlée pédagogique pour la catégorie U15 nous est apparue nécessaire depuis septembre 2005 ?
- Pourquoi étendre la règle des tournois interdépartementaux aux compétitions de clubs ?
- La mêlée pédagogique est-elle dangereuse ?
- Comment mettre en place cette évolution en préservant ou même améliorant la sécurité de nos joueurs ?

-I- La nécessité de la mêlée pédagogique :

Les joueurs passant de la catégorie U15 à U17 dans les clubs évoluant dans la compétition Alamercery passent de la mêlée simulée à la mêlée des U19, avec engagement et poussée réelle limitée à 1m50. Leur temps de préparation, dans le meilleur des cas, sera d'un mois, soit 2h00 d'entraînement spécifique mêlée (quand il est mis en place). De plus, ils seront souvent confrontés à des joueurs ayant déjà un an de pratique.

Ce passage de rien (mêlée simulée) à une mêlée « normale » sans préparation réelle est potentiellement dangereux. La mêlée simulée ne correspond à rien car les attitudes des joueurs dans cette situation ne correspondent en rien aux attitudes recherchées dans la mêlée contestée. Elles vont même à l'encontre du travail mis en place pour l'éducation de la mêlée.

Les attitudes de la mêlée simulée sont centrées sur l'équilibre. Les joueurs, pour ne pas pousser sur leur adversaire, se trouvent donc jambes tendues et dos rond. Nous savons par ailleurs que la position jambes tendues à l'engagement de la mêlée est particulièrement dangereuse.

D'autre part nos éducateurs sont trop souvent exclusivement centrés sur la compétition de leur catégorie et n'entreprennent que très rarement une préformation de leur joueur pour répondre aux contraintes spécifiques des postes qui se présenteront à eux lors de leur entrée en U17. Le dispositif mis en place dans le cadre des sélections départementales U15 a des limites. Il ne concerne que quelques joueurs par département, ce qui est très insuffisant, surtout dans les grands comités. Le travail effectué dans les CPS et les stages de sélection se révèle être trop ponctuel et parfois même non réalisé.

-II- L'Extension de la mêlée pédagogique à la compétition de club :

L'apprentissage ne se fait que dans la durée. Il demande assiduité, fréquence et qualité des entraînements. Seul le club est capable de répondre à ces exigences pour obtenir un effet de formation durable. Cependant l'implication des éducateurs ne sera effective qu'à condition d'y adjoindre une motivation d'ordre compétitif. Pour cela, il faut mettre en place une marche intermédiaire entre la mêlée de catégorie B et la mêlée simulée. La sollicitation des joueurs dans la mêlée en compétition doit se dérouler après une période de préparation, et cette sollicitation doit permettre aux joueurs de progresser dans leur apprentissage en sécurité. Mais cette mise en place doit répondre à un cahier des charges

- III - La mêlée pédagogique d'un point de vue sécurité

Cette mêlée pédagogique est une mêlée où la poussée est réelle jusqu'au gain du ballon. Mais la phase d'engagement (impact collectif) est supprimée. Cette phase d'entrée est à l'origine de la quasi totalité des accidents recensés. La poussée limitée au gain du ballon limite aussi la pression des adversaires et des partenaires sur les joueurs de premières lignes. Donc cette mêlée élimine les phases dangereuses, sans pour autant supprimer la lutte pour la conquête de la balle. Les postures des joueurs qui poussent sur leur adversaire sont dans ce cas conformes aux attitudes recherchées pour l'efficacité et la sécurité du joueur en mêlée. Enfin les 5 années d'expérience de la mêlée pédagogique en sélections départementales n'ont généré aucun blessé après environ 6000 mêlées, soit l'équivalent du nombre de mêlées de 2 saisons de Top 14.

Enfin cette mêlée pédagogique ne pose aucun problème vis-à-vis de notre assureur car ce n'est pas une vraie mêlée, comme exposé précédemment. C'est une phase de conquête de balle collective sécurisée. Sa mise en place ne nécessite donc aucune modification des dispositions prises par notre assureur et ne nécessite pas non plus d'arbitre officiel. Elle implique, par contre, la présence effective sur le terrain d'un technicien formé.

- IV - La mise en place de ce projet

La pratique du rugby à XV en U15 avec mêlée pédagogique, sera soumise à une autorisation délivrée par le Conseiller Technique qui exercera sa mission de contrôle. Cette autorisation sera donnée fin décembre, après tests des joueurs du club concerné et formation de l'entraîneur. L'équipe devra être encadrée par un entraîneur diplômé « entraîneur jeunes »

Un rassemblement d'information et de formation sera organisé lors d'un des premiers CPS. Les contenus d'entraînement spécifique « mêlée » seront alors présentés. Un DVD (présentant ces contenus) sera remis aux entraîneurs des clubs. Le soutien des membres de l'académie des premières lignes sera disponible pour chacun des clubs (700 personnes sur le territoire, soit 1 pour 2,5 clubs).

Les clubs devront donc mettre en place les 3 mois de travail avec leurs joueurs validés par un contrôle technique. A l'issue de cette période de travail et de ces contrôles, les clubs qui n'auront pas dix joueurs susceptibles de jouer en sécurité dans le 5 de devant ne pourront pas participer au rugby à XV en U15. « Susceptibles de jouer dans le 5 de devant » signifie réussir les tests.

Tests qui seront mis en place:

- Flexion et extension complètes des jambes bras tendus devant.
- Poussée au joug seul
- Poussée au joug avec un partenaire derrière
- Attitudes « sécurité »

CONCLUSION

Intégrer la mêlée en U15 répond au défi de la sécurité que nous relevons depuis 2000.

La suppression par la règle des phases dangereuses a eu un effet salutaire mais cet effet ne progresse plus. Nous devons continuer à aménager la règle afin de trouver la meilleure interaction entre la règle, la compétition et l'éducation.

La sécurité s'entraîne véritablement. Il faut enseigner les comportements et les attitudes qui protègent le joueur.

La mise en place de ce projet nous permettra de créer une véritable préformation au jeu de la mêlée. Il sera aussi le point de départ de la création du « passeport technique du joueur de première ligne », dernière étape du projet sécurité 2007-2011.

Ne rien changer consisterait à continuer à faire désapprendre les bons comportements jusqu'en U15 et nous savons que, sans la compétition, le nombre de clubs mettant en place une véritable préformation serait très limité.

Didier RETIERE, responsable à la DTN de l'Académie des « première ligne »